

Essilor et Delfin prolongent le terme de l'accord de rapprochement

Report de l'Assemblée Générale d'EssilorLuxottica

Charenton-le-Pont, France et Milan, Italie (le 29 juin 2018) – Essilor et Luxottica annoncent l'extension au 31 juillet 2018 du terme de l'accord de rapprochement¹ et du traité d'apport² signés par Essilor et Delfin, actionnaire majoritaire de Luxottica.

A ce jour, les autorités de la concurrence en Chine n'ont pas encore approuvé le projet de rapprochement entre Essilor et Luxottica, cette approbation étant une condition suspensive à la finalisation du rapprochement. Les deux sociétés restent confiantes dans l'obtention de l'autorisation des autorités de la concurrence en Chine et en Turquie dans les semaines à venir.

En conséquence, la première Assemblée Générale des actionnaires d'EssilorLuxottica ne pourra pas avoir lieu le 25 juillet, comme il avait été envisagé, et sera à nouveau convoquée par le Conseil d'administration d'EssilorLuxottica à une date ultérieure, communiquée dans les meilleurs délais.

§

Contacts

Essilor

Relations Investisseurs

Véronique Gillet
Tél. : +33 (0)1 49 77 42 16

Communication Corporate et Relations Média

Maïlis Thiercelin
Tél. : +33 (0)1 49 77 45 02

Luxottica Group

Relations Investisseurs et Communication Corporate

Alessandra Senici
Tél. : +39 (02) 8633 4870

Communication Corporate et Relations Média

Marco Catalani
Tél. : +39 (02) 8633 4470

A propos d'Essilor

Essilor International (Compagnie Générale d'Optique) («Essilor») est le numéro un mondial de l'optique ophtalmique. De la conception à la fabrication, le groupe élabore de larges gammes de verres pour corriger et protéger la vue. Sa mission est d'améliorer la vision pour améliorer la vie. Ainsi, le groupe consacre plus de 200 millions d'euros par an à la recherche et à l'innovation pour proposer des produits toujours plus performants. Ses marques phares sont Varilux®, Crizal®, Transitions®, Eyezen™, Xperio®, Foster Grant®, Bolon™ et Costa®. Essilor développe et commercialise également des équipements, des instruments et des services destinés aux professionnels de l'optique.

Essilor a réalisé un chiffre d'affaires net consolidé d'environ 7,5 milliards d'euros en 2017 et emploie environ 67 000 collaborateurs. Le groupe dispose de 34 usines, de 481 laboratoires de prescription et centres de taillage-montage ainsi que de 4 centres de recherche et développement dans le monde. Pour plus d'informations, visitez le site www.essilor.com. L'action Essilor est cotée sur le marché Euronext Paris et fait partie des indices Euro Stoxx 50 et CAC 40. Codes : ISIN : FR0000121667 ; Reuters : ESSI.PA ; Bloomberg : EI:FP.

A propos de Luxottica

Luxottica is a leader in the design, manufacture and distribution of fashion, luxury and sports eyewear. Its portfolio includes proprietary brands such as Ray-Ban, Oakley, Vogue Eyewear, Persol, Oliver Peoples and Alain Mikli, as well as licensed brands including Giorgio Armani, Burberry, Bulgari, Chanel, Coach, Dolce&Gabbana, Ferrari, Michael Kors, Prada, Ralph Lauren, Tiffany & Co., Valentino and Versace. The Group's global wholesale distribution network covers more than 150 countries and is complemented by an extensive retail network of approximately 9,000 stores, with LensCrafters and Pearle Vision in North America, OPSM and LensCrafters in Asia-Pacific, GMO and Óticas Carol in Latin America, Salmoiraghi & Viganò in Italy and Sunglass Hut worldwide. In 2017, with more than 85,000 employees, Luxottica posted net sales of over Euro 9 billion. Additional information on the Group is available at www.luxottica.com.

Informations importantes

Ce communiqué de presse ne constitue pas et ne fait pas partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Les titres ne peuvent faire l'objet d'une offre ou d'une vente aux Etats-Unis à moins d'avoir été enregistrés en vertu de la loi U.S. Securities Act de 1933, telle que modifiée (la loi «U.S. Securities Act»), ou d'être exemptés d'enregistrement. Les titres qui peuvent être offerts dans le cadre de toute opération n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre de la loi U.S. Securities Act et Essilor n'entend pas effectuer d'offre publique portant sur de tels titres aux Etats-Unis.

Ce communiqué de presse est distribué et s'adresse uniquement aux (i) personnes qui se trouvent en dehors du Royaume-Uni ou aux (ii) professionnels de l'investissement visés par l'Article 19(5) du Décret de 2005 (*Order 2005*) relatif à la loi Financial Services and Markets Act 2000 (*Financial Promotion*) (le «Décret») ou aux (iii) *high net worth companies*, et à d'autres personnes auxquelles il peut légalement être communiqué, visées par l'Article 49(2)(a) à (d) du Décret (toutes ces personnes étant collectivement désignées comme les «personnes concernées»). Les titres auxquels il est ici fait référence s'adressent uniquement aux personnes concernées et, toute invitation, offre ou accord portant sur la souscription, l'achat ou l'acquisition de quelque autre manière de tels titres ne pourront avoir lieu qu'avec des personnes concernées. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne doit pas agir sur le fondement de ce document et de son contenu ou se reposer sur ceux-ci.

Définitions

1. Le 15 janvier 2017, Essilor et Delfin ont conclu un accord de rapprochement (l'« Accord de Rapprochement ») définissant les conditions et modalités du projet de rapprochement entre Essilor et Luxottica.
2. Les modalités d'apport par Delfin de la totalité de sa participation dans Luxottica à Essilor en échange d'actions nouvelles émises par Essilor sont prévues dans un traité d'apport conclu entre Delfin et Essilor en date du 22 mars 2017 (le « Traité d'Apport »).